

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2023

ACCÉLÉRATION DES PROCÉDURES LIÉES À LA CONSTRUCTION DE NOUVELLES
INSTALLATIONS NUCLÉAIRES À PROXIMITÉ DE SITES NUCLÉAIRES EXISTANTS ET
AU FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS EXISTANTES - (N° 917)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 39

présenté par
M. Sitzenstuhl

ARTICLE 1ER D

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Le rapport fait état des tendances mondiales, notamment européennes, s'agissant de la production d'énergie nucléaire et de la concurrence internationale dans ce secteur. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le rapport demandé au Gouvernement doit expliciter la situation de la concurrence mondiale et européenne s'agissant du nucléaire.